

Avis de constitution

SOCIETE « ALLIANCE MINIERE DE L'OR » en abrégé « AMO »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7è TRANCHE FEUX
DU COMPLEXE, Lot 38672, Ilot 313

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 18/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALLIANCE MINIERE DE L'OR » en
abrégé « AMO »

Objet : La recherche, l'exploration, l'exploitation minière, La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement ; La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, dans les limites définies par la loi.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7è TRANCHE FEUX
DU COMPLEXE, Lot 38672, Ilot 313

Dirigeant(s) M OUATTARA BRAHIMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-01844 du 25/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11888/GTCA/RC/2025 du 25/02/2025

